

## Israël et la France

Par **contreexemple**, le 26/08/2016 à 18:24

Bonjour,

Si Israël obtient gain de cause et sa reconnaissance au près de tous les pays membre de l'ONU, alors cela ne ferait-il pas une jurisprudence au niveau du droit international qui donnerait droit en France à la création d'un territoire musulman en cas de guerre civil.

Il me semble que l'on est pas du tout dans le cas des Balkans où la population musulmane est là depuis au moins 2 siècles, mais on est dans le cas d'une immigration de masse récente (moins d'un siècle), tout comme les juifs en Palestine...

Et j'ai le souvenir que les traités internationaux prévalent sur le droit national.

Donc si la France venait entériner une telle solution, ne donnerait-elle pas tacitement son accord à l'émergence d'un état musulman en France, en cas de guerre civile ?

Merci et bonne journée.

Par **Camille**, le 26/08/2016 à 20:09

Bonjour,

Pas trop bien suivi votre raisonnement (que vous n'exposez pas).

Moi, de là où je suis, ça ne me dérangerait pas trop qu'on crée un état musulman dans le Tarn-et-Garonne...

[smile4]

Par **RachelC**, le 26/08/2016 à 20:19

Vous avez vraiment un grain vous.

Par **contreexemple**, le 26/08/2016 à 20:28

Ok, désolé pour mon niveau déplorable.

Maintenant c'était surtout une question de culture général.

N'y a-t-il pas un principe juridique de réciprocité, qui pourrait être formulé de la sorte : un tiers validant un accord entre 2 parties, rend l'accord applicable dans le cas où le tiers serait dans la même situation qu'une des 2 parties ?

Merci.

Par **Camille**, le **26/08/2016** à **21:09**

Bonsoir,

[citation]N'y a-t-il pas un principe juridique de réciprocité, qui pourrait être formulé de la sorte : un tiers validant un accord entre 2 parties, rend l'accord applicable dans le cas où le tiers serait dans la même situation qu'une des 2 parties ? [/citation]

Alors donc, si on suivait votre raisonnement absurde et votre "principe" capillo-tracté, s'il y avait 28 tiers qui valident "un accord entre 2 parties", ça rend l'accord applicable dans le cas où les 28 tiers seraient dans la même situation qu'une des 2 parties ?

Et comment analyseriez-vous "la même situation" de ces 2 parties ?

Le nombre de 28 n'est pas choisi par hasard, bien sûr...

[smile4]

Par **contrexemple**, le **26/08/2016** à **21:26**

un accord n'est-il pas motivé par un plaidoyer ?

Si tel serait le cas alors une situation serait dîtes identiques si le plaidoyer de l'accord marche dans l'autre cas, à changement de lieu (en préservant la qualification des distances mentionné dans le plaidoyer) de date (en préservant la qualification des durées mentionné dans le plaidoyer) de personnes (en préservant leurs qualification...), de groupes de personnes (en préservant leurs qualifications...) prés.

Sinon j'en resterais là, dans l'étalage de mon incompetence.

Par **Cedric92**, le **27/08/2016** à **01:01**

Bonjour,

Je ne comprends pas votre raisonnement mais je sens la petite provocation.

On ne fait pas de politique sur ce forum.

Par **Camille**, le **27/08/2016** à **01:22**

Bonsoir,  
[citation]un accord n'est-il pas motivé par un plaidoyer ?  
[/citation]  
Depuis quand ? D'où sortez-vous cette ânerie ?  
[smile7]

Par **contrexemple**, le **27/08/2016** à **07:16**

Bonjour,  
  
Merci, pour vos réponses et au revoir.

Par **Herodote**, le **27/08/2016** à **09:41**

Bonjour,  
  
Quand un troll apparaît sur le forum, il ne faut surtout pas le nourrir... C'est comme les Mogwais... Ca se multiplie, puis ça se transforme en Gremlins... Puis c'est une plaie à éradiquer.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/08/2016** à **11:25**

Bonjour  
  
Herodote a bien raison. Je déplace dans le trou noir (je vous rappelle qu'il ne faut jamais exposer un mogwai à la lumière)